AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BI-2AVR80-24112

DLP-4-4-80328391

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

DIRECTEUR-GÉRANT P. JOURNET.

BULLETIN N° 144 du 27 MARS 1980.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE DU POMMIER.-

La prochaine période favorable (pluie et températures douces convenables) va permettre les premières contaminations, les ascospores étant arrivées à maturité.

Dans les vergers où les pommiers ont atteint ou dépassé le stade C3 (bourgeons largement éclatés) il y a lieu d'effectuer un traitement fongicide dès que possible.

Dans les autres situations, la protection devra être assurée dès que ce stade sera atteint.

- Consulter les tableaux des stades repères transmis récemment.

OIDIUM DU POMMIER.-

Cette maladie était présente dans de nombreux vergers en 1979. Il est conseillé de profiter du traitement contre la tavelure pour assurer la protection contre l'oïdium.

Les matières actives homologuées ou autorisées contre cette maladie sont les suivantes :

bénomyl	chinométhionate	pyrazophos
binapacryl	dinocap	soufre micronisé
bupirimate	méthylthiophanate	soufre poudrage
	triforine	triadiméfon

TAVELURE DU POIRIER.-

Sur les variétés tardives ayant atteint le stade C3, effectuer un traitement.

Renouveler la protection sur les arbres traités, selon le bulletin précédent, dans les plus brefs délais.

C U L T U R E S   I N D U S T R I E L L E S

C O L Z A.-

. Gros Charançon de la tige

Les captures demeurent toujours faibles dans les départements de l'Allier, de la Creuse, de la Haute-Loire et de la Haute-Vienne.

Dans la plupart des situations, il n'y a plus lieu d'intervenir contre ce ravageur.

P.1.48

. Méligèthe

La présence de ces insectes est notée dans la région d'ETROUSSAT (Allier).

Pour l'instant aucun traitement n'est à effectuer, attendre un prochain bulletin.

G R A N D E S   C U L T U R E S

CEREALES.-

. Rhynchosporiose de l'orge

Cette maladie est visible dans certaines parcelles en particulier dans le nord de l'Allier région de bocage et Sologne bourbonnaise.

Le seuil de traitement (5% du feuillage atteint) est observé et même dépassé dans quelques parcelles.

Dans ces parcelles il y a lieu d'effectuer un traitement fongicide.

Les matières actives homologuées ou autorisées sont les suivantes :

triadiméfon	carbendazime + manèbe + soufre
carbendazime + manèbe	carbendazime + triadiméfon
carbendazime + ditalimfos	carbendazime + fénarimol + oxycarboxine

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire par intérim,

A. FARGEIX.

Nº d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.